



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 9 mars 2016

Dossier de presse

**#EMBAUCHE PME : TOUT SAVOIR SUR LA NOUVELLE MESURE
EN FAVEUR DE L'EMPLOI**



Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gov.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

SOMMAIRE

- Communiqué de presse
- Embauche PME : qu'est-ce que c'est ?
- Les conditions ?
- Comment faire ?
- Quand la prime est-elle versée ?
- Des exemples concrets
- Annexe – Formulaire de demande



Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gov.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 9 mars 2016

Communiqué de presse

AIDE A L'EMBAUCHE : UN DÉMARRAGE POSITIF EN NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE AVEC PRES DE 4 200 AIDES SOLLICITEES PAR DES ENTREPRISES



Jean-François Cordet, région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord s'est rendu, le mercredi 9 mars 2016, dans l'entreprise Nocéa propreté et services à Marcq-en-Baroeul, qui a mobilisé une vingtaine d'aides à l'embauche PME.

Le préfet a souligné les premiers résultats positifs dans la région Nord – Pas-de-Calais Picardie de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif en faveur de l'emploi : 4 170 aides ont été sollicitées par des entreprises à la date du 8 mars, dont 210 embauches PME dans le secteur propreté, permettant l'insertion ou le retour à l'emploi de nombreuses personnes.

Il a échangé avec les dirigeants et les salariés de l'entreprise ainsi qu'avec les représentants de la branche propreté fortement mobilisés pour la promotion de l'emploi auprès de leurs adhérents.

L'entreprise Nocéa dispose de 3 agences, une dans le Nord à Marcq-en-Baroeul et deux dans le Pas-de-Calais, à Coquelle et Saint-Laurent-Blangy. Elle intervient essentiellement dans le Nord - Pas-de-Calais.

Le 18 janvier 2016, le président de la République a annoncé la mise en place de cette aide dont l'objectif est d'inciter les PME à recruter, composante indispensable du plan d'urgence pour l'emploi.

Dans une entreprise de moins de 250 salariés, quel que soit son statut (SA, associations, groupements d'employeurs...), l'employeur bénéficie d'une aide de 500 euros par trimestre (jusqu'à 4 000 euros sur deux ans) pour toute embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois réalisée du 18 janvier au 31 décembre 2016, pour un salaire inférieur ou égal à 1,3 SMIC. Au niveau du SMIC, cette aide permet, en plus des effets du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité de rembourser l'ensemble des cotisations patronales.

Les formalités sont simples et se font en ligne.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

EMBAUCHE PME

La mesure « Embauche PME » partie des annonces en faveur de l'emploi, faites le 18 janvier par le président de la République.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une prime trimestrielle de 500 euros, versée durant les deux premières années des contrats, soit un total de 4 000 euros. Elle concerne les embauches réalisées par les PME entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016. La prime est versée pour les salaires jusqu'à 1,3 fois le Smic (22 877 euros bruts annuels pour 35 heures par semaine).

La mesure « Embauche PME » est cumulable avec les autres dispositifs existants : la réduction générale pour les bas salaires, le pacte de responsabilité et de solidarité ou encore le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Au total, c'est jusqu'à 100 % des cotisations patronales qui peuvent être remboursées (pour un salaire au Smic).

A quelles conditions ?

Cette mesure concerne les PME, qui affichent moins de 250 salariés en moyenne sur l'année 2015.

Les embauches doivent se faire :

- en contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- en contrat à durée déterminée (CDD) de 6 mois ou plus ;
- en contrat de professionnalisation de 6 mois ou plus ;

Il peut également s'agir de la transformation d'un CDD en CDI.



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Comment faire ?

Pour l'obtention de cette prime, il suffit à l'employeur de remplir une demande sur Internet : www.travail-emploi.gouv.fr/embauchepme ou par téléphone au 09.70.81.82.10 (service gratuit + prix de l'appel).

La demande doit être transmise à l'Agence des services et de paiement (ASP) dont dépend l'entreprise. Ses coordonnées sont indiquées sur le formulaire. Ensuite, chaque trimestre, l'employeur confirme sur le même site que les salariés concernés sont toujours employés dans l'entreprise.

>> [Remplir un formulaire de demande en cliquant ici](#) (imprimé en annexe)

Quand la prime est-elle versée ?

La prime « Embauche PME » est versée par virement, par tranche de 500 euros, dans le trimestre qui suit l'embauche, puis tous les trois mois.

En 15 minutes,
demandez la prime sur :
EmbauchePME.gouv.fr

09 70 81 82 10 Service gratuit
+ prix appel

#EmbauchePME



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

2 EXEMPLES CONCRETS :

**JULIE D., CHEF D'ENTREPRISE,
EMBAUCHE PIERRE M.
EN CDD DE 12 MOIS, AU SMIC.**

Pierre reçoit	Julie verse
1466 €/mois salaire brut	601 €/mois cotisations patronales DROIT COMMUN

Aides existantes

- 440 €/mois
RÉDUCTION BAS SALAIRES ET PACTE
- 88 €/mois CICE

+ Embauche PME

- 166 €/mois
versement trimestriel
EMBAUCHE PME = 2 000 € SUR 12 MOIS

**Total des aides = 694 €
= 100% de cotisations
remboursées**

DEPUIS LE 18 JANVIER 2016,
UNE EMBAUCHE AU SMIC
= 100% DE COTISATIONS
PATRONALES REMBOURSÉES

**JEAN P., CHEF D'ENTREPRISE,
EMBAUCHE SARAH T.
EN CDI À 1900 € BRUT MENSUELS**

Sarah reçoit	Jean verse
1900 €/mois salaire brut	779 €/mois cotisations patronales DROIT COMMUN

Aides existantes

- 247 €/mois
RÉDUCTION BAS SALAIRES ET PACTE
- 114 €/mois CICE

+ Embauche PME

- 166 €/mois
versement trimestriel
EMBAUCHE PME = 4 000 € SUR 2 ANS

**Total des aides = 527 €
= 413 € de cotisations
prises en charge**


DEPUIS LE 18 JANVIER 2016,
UNE EMBAUCHE À 1900 € BRUT
= UNE ÉCONOMIE DE 527 €/MOIS



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Annexe

Formulaire de demande



AIDE A L'EMBAUCHE POUR LES PME

Décret 2016-40 du 25 janvier 2016

Ce formulaire devra être complété et signé puis transmis par courrier à l'Agence de services et de paiement.

Employeur | Salarié | Contrat de travail | Récapitulatif

SIRET *

Raison sociale *

Statut employeur * --Sélectionnez--

Code IDCC *

Code NAF2 *

Moyenne de l'effectif de tous les établissements au cours des 12 mois de l'année 2015 *

Adresse :

N° de voie Extension de voie --Sélectionnez--

Type de voie --Sélectionnez-- Nom de la voie *

Complément voie

Commune *

Téléphone Téléphone mobile

Courriel *

Confirmation courriel *

Suivant >>

Mentions légales | Conditions Générales d'Utilisation

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59